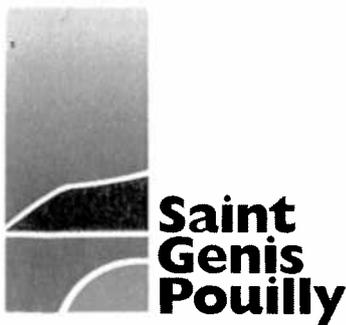


## **ANNEXE 4**

- f. Engagement de la Communauté de Communes du Pays de Gex et de la commune de Saint-Genis-Pouilly en relation avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation**



Saint-Genis-Pouilly, le 18 novembre 2010,



Mairie  
Boîte Postale 110  
01638  
SAINT-GENIS-POUILLY CEDEX  
Téléphone : 04 50 20 52 50  
Télécopie : 04 50 42 05 04

**Assemblée régionale de Coopération (ARC) du  
Genevois français – Syndicat mixte**  
A l'attention de Monsieur Frédéric BESSAT  
Clos Babuty  
27 rue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

**Cabinet du Maire**

Affaire suivie par Madame DODET-CAUPHY  
Tél. 04 50 20 52 77

Nos/REF. HB/IDC/167-2010

**Objet :** Engagement de la commune de Saint-Genis-Pouilly à étudier la mise en œuvre la voie verte d'agglomération

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la commune de Saint-Genis-Pouilly s'est engagée à étudier la nouvelle liaison directe en mode doux entre Saint-Genis-Pouilly et la zone d'activité de la ZYMESA, pour ce qui concerne le tronçon français. Ce projet correspond à la mesure 33-4 du projet d'agglomération, inscrite en tranche A.

Cet engagement a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du Pays de Gex en date du 2 novembre 2010 dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Le suivi de ce dossier sera conduit en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Gex et nous ne manquerons pas de vous tenir informé de ses avancées, dans la perspective de répondre au calendrier fixé par la Confédération helvétique.

Il est prévu que la réalisation de la voie verte devra être approuvée par les organes compétents et faire l'objet d'une convention de financement. En conséquence, le conseil municipal de Saint-Genis-Pouilly s'engage sur le principe de cette réalisation sous réserve de son accord ultérieur, à l'issue des études, sur le tracé, les modalités opérationnelles, le coût et son financement.

Par ailleurs, certaines mesures du projet d'agglomération, non imputables au fond d'infrastructures, relèvent des thématiques d'urbanisation, et pour ce qui concerne le territoire de Saint-Genis-Pouilly, seront discutées notamment dans le cadre du schéma de secteur centre. Notre commune rappelle que ses positions devront être prises en compte au titre de ses compétences réglementaires en matière d'urbanisme.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,



H. BERTRAND.

Pièce jointe : délibération du Conseil municipal du 2 novembre 2010 portant engagement de la commune de Saint-Genis-Pouilly à la mise en œuvre de la voie verte d'agglomération



N°125/10  
Département  
de l'Ain  
Arrondissement  
de Gex  
Convocation : 27 octobre 2010

COMMUNE DE SAINT-GENIS - POUILLY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus  
29

Conseillers en fonction  
29

Conseillers présents  
25

Votants  
29

-----  
Séance du 2 novembre 2010

Sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. H. BERTRAND – M. TAINTURIER - Mme FAURE – Mme DEJARDIN – M. MASSONNET - M. BOUGETTE – M. PATROIX – M. C. BERTRAND - Mme BOREL – Mme BOUCLIER - M. CATTANEO - Mme DASSIN – M. MASSEBOEUF - Mme MULLIER - M. MUTIN - M. NAVARRO - Mme PENZO – Mme RUIZ-IBANEZ - M. VINCENSINI – M. ANTHOINE – Mme BEAUDRY – Mme BERTOLA – M. BEUREL - Mme CHENU-DURAFOUR - M. DEPIERRE

Procurations : Mme LAURENT à M. H. BERTRAND – Mme MARILLAT à Mme FAURE - Mme SØBY à M. TAINTURIER – Mme WULLSCHLEGER à Mme DEJARDIN

Secrétaires de Séance : Mme DEJARDIN – M. TAINTURIER – Mme CHENU-DURAFOUR

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT GENIS POUILLY A LA MISE EN ŒUVRE DE LA VOIE VERTE D'AGGLOMERATION**

Le 5 décembre 2007, le Canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des Communes Genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois (ARC) Syndicat mixte ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au projet d'agglomération et se sont engagés à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.

Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure, la Confédération Helvétique participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement.

La Confédération Suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation, et a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français.

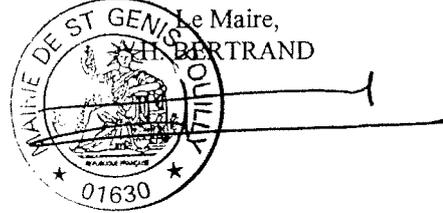
La voie verte d'agglomération, dédiée à la mobilité "douce" au sens premier où elle est prioritairement réservée à la circulation des piétons et des bicyclettes, fait partie des mesures du projet d'agglomération, partie transport, numérotée 33-4 pour la partie entre Saint-Genis et la zone d'activités de la ZYME-SA. Il est entendu que, pour la commune de Saint-Genis-Pouilly, aucun franchissement de la RD 35 par la Voie Verte d'Agglomération ne saurait se réaliser en dehors du projet de réaménagement du rond-point « Porte de France ».

Il est entendu que la voie verte du projet d'agglomération, telle que citée ci-dessus, fera l'objet d'une convention de financement, une fois la ou les mesures approuvées par les organes compétents en fonction du droit applicable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, le Maire à signer l'engagement de la commune de Saint-Genis-Pouilly à mettre en œuvre le projet de voie verte, approuvé par la commune de Saint Genis Pouilly, subventionné par la Confédération Helvétique dans le cadre du projet d'agglomération, sous réserve du franchissement de la RD 35 uniquement dans le projet d'aménagement du rond-point Porte de France.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Délibération exécutoire à compter de sa télétransmission à la Sous-Préfecture de Gex  
Affichée et transmise à la Sous-Préfecture le 3/11/2010



COURRIER ARRIVÉ LE  
18 NOV. 2010  
ARC SM

**SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE  
ET RELATIONS FRONTALIERES**

Gilles BOUVARD  
04 50 42 05 66  
gbouvard@ccpg.fr

N/Réf. : EB /GB/DD/2010-960

**OBJET : Voie verte – engagement CCPG**

ASSOCIATION REGIONALE DE  
COOPERATION  
27, rue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

A l'attention de M. Frédéric BESSAT

Gex, le 10 novembre 2010

Economie et emploi  
Relations Frontalières  
aménagement du territoire  
Eau et assainissement  
Gestion des déchets  
Contrat de rivières  
Environnement  
Affaires culturelles  
Tourisme  
Affaires sociales  
Contrat de sécurité  
Politique contractuelles  
Montagne et Randonnée  
CRI

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Communauté de Communes du Pays de Gex s'est engagée à étudier la nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis-Pouilly et la zone d'activités de la ZYMESA, pour ce qui concerne le tronçon français. Ce projet correspondant à la mesure 33-4 du projet d'agglomération, qui est par ailleurs inscrite en tranche A.

Cet engagement a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire du Pays de Gex en date du 28 octobre 2010 dont vous trouverez la copie ci-jointe.

Nous ne manquerons pas de nous rapprocher de l'équipe du Projet d'Agglomération et vous tenir informer des avancées de ce dossier, dans la perspective de répondre ainsi au calendrier fixé par la Confédération helvétique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,



  
Etienne BLANC  
Député de l'Ain



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE GEX**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

L'An deux mil dix, le vingt-huit octobre,  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes s'est réuni en session  
ordinaire, Gex, Salle de la Grange, 135, rue de Genève à 21 heures, sous la Présidence de  
Monsieur Etienne BLANC, Président.

Affichage de la convocation  
21 octobre 2010

Nombre de Délégués présents ou représentés : 55

**Présents titulaires** : Mmes FAURE Fabienne, DINGEON Marie-Josèphe, CARTIER Françoise, LE SOURD Françoise, MM BOUVIER Christophe, JEANNOT Guy, GUERITEY Dominique, DUMAREST Pierre, MORANDI Jean-Charles, PILS Henri, BARRAS Jean, DUPARC André, PINEY Henri, CHANEL Michel, BLANC Etienne, RACLE Ivan, SCATTOLIN Vincent, MICHEL Guy, KESPY Alain, TARDY Bernard, BOUTHERRE Roger, MEYLAN François, BERTHIER Arnaud, RIGAUD Didier, PAOLI Gérard, DUNAND Patrice, SICARD Claude-Henri, BELLAMY Gérard, MOSSIERE Jean-Pierre, TRICOT Daniel, LAPEYRERE Jean-Yves, DURET Jacques-Antoine, ARMAND Christian, DAVIS Andrew, MABILLARD René, LAURENSEN Jean-Paul, MAURIN Guy, DUVAUX Jean-Pierre, BERTRAND Hubert, MASSONNET André, MASSEBOEUF Henri, BOUGETTE Albert, VINCENSINI Frédéric, BRULHART Michel, JANIER Jacques, TOULLIEUX Jacques, GUETTE Jean-Michel, LINGLIN Denis, DENTINGER Gérald, HEDRICH Frank.

**Pouvoir: Néant**

**Absents excusés** : Mmes LANZA Annie, MORIN Virginie, BENIER Muriel, BARRILLIET Catherine - MM RAVOT Jean-François, DEVILLE Emmanuel, JULIET Daniel, TRAN DINH Thao, GROSSIORD Roger, MERCIER Jacques, GUICHARD Olivier, ROLLAND Michel, JOANNES Jean-Marc.

**Présents suppléants avec voix délibérative** : Mme FRANQUET Christine - MM DIZERENS Jacques, COUSSINET Gilles, LABBADI Philippe, TIEFFENBACH Jean-Michel.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard PAOLI

N°131/2010

**Objet : Aménagement du Territoire : Accord sur les prestations- Projet d'agglomération**

Le 5 décembre 2007, le Canton de Genève, La Ville de Genève, l'Association des Communes Genevoises (ACG), le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Ville de Nyon, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes, le Conseil régional de la région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ain, le Conseil général de la Haute-Savoie, l'Assemblée régionale de coopération du genevois Syndicat mixte (ARC) ont signé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois qui sert de référence au projet d'agglomération et se sont engagés à la mettre en œuvre dans le cadre des procédures décisionnelles de leurs entités respectives.

Conformément à la loi sur le fonds d'infrastructure (LFIfr ; RS 725.13), la Confédération participe au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations. Les mesures sont issues d'un projet d'agglomération qui vise une coordination de l'urbanisation et des transports en intégrant l'aspect environnement.

La Confédération suisse a décidé de cofinancer un certain nombre de mesures du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, partie transport et urbanisation. La subvention pour le projet d'agglomération est fixée à raison d'un taux de contribution de 40% et d'un montant maximum de 186.05 millions CHF (prix octobre 2005, hors TVA et renchérissement). **Le taux de contribution ne s'applique qu'aux mesures de la liste A** de cette étape.

Enfin, la Confédération a désigné le Canton de Genève comme pilote pour le Canton de Genève et les partenaires français. **L'accord sur les prestations** règle la participation de la Confédération à la mise en œuvre des mesures du projet d'agglomération, partie transport et urbanisation. Cet accord est donc passé entre le Canton de Genève qui s'engage au nom de ses partenaires français et la Confédération helvétique.

L'accord sur les prestations porte sur les mesures inscrites à la charte du projet d'agglomération et retenue par la confédération qu'elles soient ou non imputable au fonds d'infrastructure. Ainsi, la confédération entend veiller à la cohérence des politiques d'urbanisation et de transport.

**Sont inscrits à la liste des mesures et paquets de mesures, priorité A (liste A)** dont la Confédération garantit le cofinancement, les mesures suivantes :



Mesure	Coût investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions CHF]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement ; montants maxima	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA) (organe cantonal)
Concept mobilité douce liste A	18.33	7.33	OFROU	DGAT-DGM/ VdGenève (GE) AAglo, CCPG St-Genis, St-Julien (F)

**Sont inscrits à la liste des mesures non imputables au fonds d'infrastructure, les mesures suivantes :**

Mesure	Office fédéral compétent	Organe de coordination projet d'agglomération (PA)	Horizon temporel
<b>Urbanisation</b>			
Centre régional de Ferney-Voltaire	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2014
Ferney-Sud	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2018
Centre local Gex	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2014
RD 1005	ARE	ARC-F	en cours
Nord aéroport (Meyrin, Ferney-voltaire et Prévessin-Möens)	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2018
St-Genis Sud	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2014
Thoiry - Saint-Genis	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2014
Centre régional St-Genis-Pouilly	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2014
<b>Transports</b>			
Développement d'un réseau MD à Divonne en lien avec la restructuration de l'offre TC	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2018
Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex en lien avec l'offre TC (RER, bus) et le P+R	ARE	DGAT-GE ARC-F	2014
Développement des réseaux modes doux à Saint-Genis-Pouilly, Sergy et Thoiry	ARE	ARC-F	2014
Requalification RD 1005 pour la mise en site propre du bus Gex - Ferney-Voltaire et intégration MD par création d'une voie verte entre Gex et Ferney-Voltaire	ARE	ARC-F	Jusqu'à 2018

En signant la convention de prestations avec la Confédération helvétique, le canton de Genève doit confirmer que toutes les collectivités suisses et françaises, impliquées dans les mesures se sont engagées dans les limites de leurs compétences à mettre en œuvre lesdites mesures. L'approbation des plans et les décisions des organes compétents en matière financière sont réservées.



Pour garantir sa signature, le Canton demande un engagement de la partie française. Celle-ci prend la forme d'une lettre des collectivités concernées et d'une délibération

**Pour le Pays de Gex**, seul le projet de voie verte jusqu'à Saint-Genis-Pouilly étant inscrit en tranche A et financé par la Confédération, il est demandé avant le 23 novembre, date du prochain COPIL du projet d'agglomération, la signature d'une lettre d'engagement par le maire de Saint-Genis-Pouilly et le Président de la CCPG (cf. pièce jointe), Il est rappelé que la **CCPG s'est engagée sur la conduite des études** pour un montant estimé à **65 000 € HT**.

Par ailleurs, l'engagement de la partie française sur la liste des mesures d'urbanisation et de mobilité non financées par la Confédération prendra la forme d'une lettre d'engagement de l'ARC Syndicat Mixte pour le compte de ses membres concernés. Cet engagement est réservé à l'approbation par les assemblées délibérantes compétentes à réaliser toute procédure d'étude et de planification utiles à leur mise en œuvre.

Pour les mesures d'urbanisation ainsi que celle portant sur la requalification de la RD 1005 pour la mise en site propre du bus Gex - Ferney-Voltaire et intégration MD par création d'une voie verte entre Gex et Ferney-Voltaire, il est rappelé que celles-ci ont d'ores et déjà fait l'objet de décision d'engagement du Comité Syndical du SCoT avec le lancement des schémas de secteur RD 1005 et centre.

Pour les mesures de mobilités douces sur Challex, Divonne-les-Bains, Pougny, Sergy, Thoiry, il est proposé d'interpeller les communes concernées pour qu'elles formalisent un engagement notamment par le biais d'un volet mobilité douce intégré à leur PLU.

Un débat s'ensuit à la suite duquel, Monsieur BERTRAND et les délégués communautaires de Saint-Genis-Pouilly expriment leur volonté de refus de voter la délibération et motivent leur décision à l'absence de prise en considération des souhaits communaux dans le choix du tracé de la voie verte. Monsieur BERTRAND souhaite présenter cette délibération à son conseil municipal au regard des multiples interrogations qu'elle suscite.

Monsieur MABILLARD, au nom de sa commune, estime qu'il n'est pas prêt globalement à voter la délibération en l'état et souhaite consulter le Conseil Municipal de Pougny.

- Monsieur le Président propose les deux amendements suivants :
- retirer l'alinéa II du projet de délibération « INVITE Monsieur Le Maire de Saint-Genis-Pouilly à proposer à son conseil municipal une délibération en terme concordant » ;
- retirer la commune de Pougny de l'alinéa IV du projet de délibération.

Monsieur BERTRAND annonce que la commune de St-Genis-Pouilly se prononce sur un refus de vote : 5 voix.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 39 voix pour et 11 abstentions,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la lettre d'engagement au Canton de Genève pour les mesures imputables au fonds d'infrastructure (voie verte) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la lettre d'engagement à l'ARC Syndicat Mixte pour les autres mesures contribuant directement à la cohérence du Projet d'agglomération mais non imputable au fonds d'infrastructure ;
- **INFORME** Monsieur le président de l'ARC des procédures engagées par le Comité Syndical du SCoT pour les mesures non imputables au fonds d'infrastructure et lui communiquer les délibérations de lancement des schémas de secteurs RD 1005 et Centre ;
- **INVITE** Messieurs le Maire de Challex, Divonne-les-Bains, Sergy, Thoiry à s'engager sur les mesures de mobilités douces notamment dans le cadre de modifications ou de révisions de leurs Plan Locaux d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Pour Extrait Certifié Conforme  
Gex, le 28 octobre 2010

Le Président  
E. BLANC  
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

001-240100750-20101028-C131\_2010-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous préfet : 09/11/2010  
Publication : 10/11/2010



